

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2024

PREFECTURE DE LA REGION  
D'ILE-de-FRANCE  
PREFECTURE DE PARIS

12 JUL. 2024

SECTION COURRIER

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024

**2024 DU 53-1 ZAC Gare des Mines-Fillettes (18e) - Modification du dossier de réalisation.**

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-9 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1-1, L. 123-12, L. 123-19, L. 123-19 II alinéas 5 à 7, R. 123-8 et R. 123-46-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.311-1 et suivants, R. 311-2, R.311-6 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DU 248-3 des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Gare des Mines - Fillettes (18°) ;

Vu le dossier annexé à la présente délibération comprenant l'étude d'impact actualisée et ses annexes ;

Vu le dossier de la participation du public par voie électronique qui s'est déroulée du 18 mars au 18 avril 2024 ;

Vu la synthèse des observations et des réponses apportées par la Ville ;

Vu le projet de délibération 2024 DU 53 en date du 11 juin 2024 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver :

- le dossier de réalisation modifié de la ZAC Gare des Mines – Fillettes ;
- le programme des équipements publics de la ZAC Gare des Mines – Fillettes ;
- l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Gare des Mines – Fillettes et l'autoriser à le signer avec Paris & Métropole Aménagement.

Vu le dossier de réalisation de la ZAC Gare des Mines – Fillettes modifié ci annexé comprenant :

- Le projet de programme des équipements publics modifié,
- Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone,
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement et leur bilan financier.

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 5e commission,

### Délibère

Article 1 : Le dossier de réalisation de la ZAC Gare des Mines - Fillettes modifié ci-annexé (annexes 1, 2 et 3) est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, et publiée sur le portail des Publications administratives de la Ville de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement et mention en sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**